

Délibération n°2022 06 20-10 : MARCHES  
PUBLICS –Attribution du marché de maîtrise  
d'œuvre pour la construction d'une maison de  
santé et de locaux associatifs 9 rue de la Déserte–  
69670 VAUGNERAY.

Nombre de conseillers		Date de la convocation : 10/06/2022
En exercice :	33	
Présents :	22	Affichage de la convocation : 14/06/2022
Pouvoirs :	10	
Votants :	32	Affichage du compte rendu : 23/06/2022
<b>Présents :</b> Daniel JULLIEN, Daniel MALOSSE, Béatrice DUMORTIER, Gérard DUPLAT, Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES (arrivé à la délibération n°03), Henri COQUARD, Geneviève HECTOR, Philippe LARGE, Danielle CHARVOLIN, Olivier DEROZARD, Yolande CHAREYRE, Edouard WILLEMIN, Safi BOUKACEM, Isabelle VIDAL, Stéphane GILLET, Rémi GILLET (arrivé à la délibération n°10), Joao DA ROCHA, Roland BADOIL, Sylvère MATHIEU, Ghislaine FROMM, Yohann DUMAS, Sylvain BARCET.		
<b>Absents ayant remis pouvoir:</b>		
Mme Brigitte REGIS MOREAU donne pouvoir à M Roland BADOIL Mme Véronique DUMAS donne pouvoir à M Olivier DEROZARD M Jean -Pierre NEMOZ donne pouvoir à M Joao DA ROCHA Mme Fatima FERNI donne pouvoir à M Daniel JULLIEN Mme Sylvie RAZY donne pouvoir à M Philippe LARGE Mme Aline DURAND donne pouvoir à M Stéphane GILLET Mme Chantal BERTHILLON donne pouvoir à Mme Danielle CHARVOLIN Mme Chantal ROCHE donne pouvoir à Mme Geneviève HECTOR Mme Sandrine ARNAUD donne pouvoir à M Safi BOUKACEM M Gerbert RAMBAUD donne pouvoir à M Daniel MALOSSE		
<b>Absents ou excusés :</b>		
M Christian NEUVILLE, M. Rémi GILLET : arrivé à la 10ème délibération		

M BOUKACEM Safi est nommé secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales)

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de la construction d'une maison de santé et de locaux associatifs, une consultation a été lancée selon une procédure adaptée conformément aux articles L.2123-1 et R.2123-1 et suivants du code de la commande publique.

Ce projet aura vocation à répondre à plusieurs objectifs :

- maintenir les médecins au centre de la commune ;
- disposer de locaux en réserve sous forme de « plateaux » afin d'anticiper les besoins en salles associatives pour la commune ;
- renforcer l'offre de stationnement au centre tout en maintenant une qualité de vie agréable.

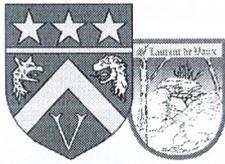
Un avis d'appel à concurrence a été publié sur le BOAMP, sur le profil acheteur et le site internet de la commune le 26 avril 2022. La date limite de remise des offres a été fixée au 23 mai 2022 à 12 heures.

13 offres ont été déposées dans les délais.

Lors de sa réunion du 1<sup>er</sup> juin, la commission marchés publics a proposé de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse présentée par l'entreprise CORNU NEEL ARCHITECTE ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2121-29 et L. 2122-21,

Vu le code de la commande publique, notamment ses articles L.2123-1 et R.2123-1 et suivants,  
Vu l'avis de la commission marchés publics,



Délibération n°2022 06 20-10 : MARCHES  
PUBLICS –Attribution du marché de maîtrise  
d'œuvre pour la construction d'une maison de  
santé et de locaux associatifs 9 rue de la Déserte–  
69670 VAUGNERAY.

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Après un vote à main levée,  
Dont le résultat est le suivant :*

32 suffrages exprimés : 32 voix Pour  
UNANIMITÉ des suffrages exprimés

**ATTRIBUE** le marché de maîtrise d'œuvre avec le cabinet CORNU NEEL  
ARCHITECTE, 44 rue du cardinal Girard, 69590 SAINT SYMPHORIEN SUR COISE pour  
un montant de 129 700 € HT.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer, au nom de la commune de VAUGNERAY ledit  
marché ;

**DIT QUE** les crédits nécessaires au règlement de la dépense afférente à la présente  
délibération sont inscrits au budget principal 2022.

*Rendue exécutoire compte tenu*

de la transmission en Préfecture le  
23/06/2022

et de la publication en mairie le 23/06/2022

Pour copie certifiée conforme

Au registre des délibérations

Le Maire

Daniel JULLIEN

